

Priorités de l'Industrie Européenne de la Protection des Végétaux jusqu'en 2030

Автор(и): Растителна защита
Дата: 06.11.2020 Брой: 11/2020



Les fabricants de produits de protection des plantes synthétiques et biologiques unissent leurs forces pour prendre des engagements clairs en faveur du Pacte vert pour l'Europe

Le 7 septembre 2020, l'Association européenne pour la protection des cultures (ECPA) a organisé une table ronde à Bruxelles pour présenter les engagements de l'industrie jusqu'en 2030 en soutien au Pacte vert, incluant des investissements de plus de 14 milliards d'euros dans de nouvelles technologies et des mécanismes plus durables.

En plus de ces investissements, l'ECPA prévoit également d'augmenter la collecte des déchets et d'élever le niveau de formation des agriculteurs en Europe dans le cadre des mesures en réponse aux stratégies de l'UE « De la ferme à la table » et en faveur de la biodiversité.

Géraldine Kutas, Directrice générale de l'Association européenne pour la protection des cultures, a déclaré :

„Avec son ambitieux Pacte vert pour l'Europe, la Commission européenne a donné un coup d'envoi décisif à la marche de l'UE vers un avenir plus durable et climatiquement neutre. Nous avons l'intention ferme de contribuer aux initiatives politiques du Pacte vert. C'est pourquoi nos entreprises se sont unies pour soutenir l'idée de nous fixer des objectifs volontaires, spécifiques au secteur et mesurables.“

Les six engagements adoptés par l'ECPA guideront le secteur au cours de la prochaine décennie dans des domaines clés que sont les technologies agricoles innovantes, l'économie circulaire et une meilleure protection des personnes et de l'environnement :

• **Innovation & Investissement:** En soutenant l'innovation et le déploiement d'outils numériques et de précision, ainsi que des biopesticides, nous soutenons l'ambition de la Commission européenne en matière de **restauration de l'environnement**. D'ici 2030, nous investirons 10 milliards d'euros dans l'innovation en agriculture de précision et technologies numériques et 4 milliards d'euros dans l'innovation en produits de protection biologique des plantes. Tous les investissements auxquels l'industrie s'engage ne seront bénéfiques que s'il existe un cadre réglementaire approprié permettant à l'innovation d'atteindre les agriculteurs européens.

• **Économie circulaire:** En portant le taux de collecte des emballages plastiques vides de produits de protection des plantes à 75 % et en mettant en place un système de collecte dans les États membres de l'UE qui n'en disposent pas actuellement d'ici 2025, nous contribuerons à l'objectif d'économie circulaire de l'UE, qui vise à minimiser les déchets et les ressources utilisées et à réduire l'impact des emballages plastiques sur l'environnement.

• **Protection des personnes et de l'environnement:** En formant les agriculteurs à la mise en œuvre de la lutte intégrée contre les ravageurs, à la protection de l'eau et à l'importance des équipements de protection individuelle (EPI), notre industrie vise à minimiser davantage l'exposition et à réduire les risques liés à l'utilisation des produits de protection des plantes, tout en contribuant aux objectifs généraux de la directive sur l'utilisation durable et de la stratégie de l'UE « De la ferme à la table », visant à produire suffisamment de nourriture de manière durable.

Géraldine Kutas a ajouté : „Nous sommes tous d'accord sur la direction que nous prenons ; ce qui est important maintenant, c'est que ces étapes mesurées atteignent l'objectif final. La mise en œuvre de ces engagements sera un défi pour nos entreprises. Cependant, nous nous engageons à tenir nos promesses, et nous appelons la Commission européenne à soutenir une agriculture durable avec un cadre réglementaire approprié permettant aux innovations d'atteindre les agriculteurs.“

„Ce n'est que le début ; nous suivrons les progrès de notre industrie au cours de la décennie et partagerons ouvertement le chemin parcouru,“ a-t-elle conclu.

En Bulgarie, l'Association bulgare de l'industrie de la protection des cultures (BCPIA), en tant que membre de l'ECPA, représente l'industrie de la protection des cultures au niveau national en faveur d'une agriculture durable et respectueuse de l'environnement et contribue à développer des produits et technologies innovants de protection des plantes et à leur mise en œuvre en Bulgarie.

L'engagement sincère de la BCPIA dans la mise en œuvre des objectifs sectoriels définis pour la prochaine décennie est, dans la pratique, déjà un fait.

La BCPIA a créé le premier système véritablement opérationnel en Bulgarie pour la collecte des emballages plastiques vides de produits de protection des plantes, visant à réduire les risques associés à l'utilisation de ces produits (PPP) – facilement accessible aux agriculteurs, et conforme aux normes légales de protection de la santé humaine et de l'environnement. La mise en œuvre de ce projet, avec le soutien de l'ECPA et de CropLife International, a placé notre pays parmi les premiers en Europe en termes de meilleures performances sur un indicateur environnemental clé – la collecte et le recyclage des emballages de produits de protection des plantes en agriculture.

En plus du système de collecte et de gestion des emballages de produits de protection des plantes, les activités de la BCPIA contribuent à renforcer les connaissances et le niveau de compétence de toutes les parties prenantes impliquées dans le respect des exigences et règles environnementales et sanitaires lors de l'utilisation des produits de protection des plantes. Nous organisons des événements et des sessions de formation conjointement avec les autorités compétentes, et nous développons des documents, des guides et des brochures pour diffuser les messages clés sur l'application correcte et sûre des produits de protection des plantes et la mise en œuvre des bonnes pratiques.

Les initiatives entreprises par la BCPIA sont pleinement conformes à la directive sur l'utilisation sûre et durable des produits de protection des plantes, répondent aux objectifs du nouveau Pacte vert de la CE et sont un

prolongement naturel des activités des entreprises membres de la BCPIA, dont le devoir et la priorité sont la protection de la santé humaine et la préservation de l'environnement.